

Les amphibiens

> Jean-Paul JACOB

La faune indigène des amphibiens de Wallonie comprend 14 espèces : cinq urodèles (salamandres et tritons) et neuf anoures (grenouilles, crapauds, rainettes). Les adultes mènent en général une vie terrestre dans des milieux frais et abrités et sont aquatiques au moment de la reproduction. L'eau est indispensable au développement des œufs, dépourvus de coquille, et des larves. Cette dualité écologique est de plus en plus difficilement satisfaite.

Menaces sur les espèces pionnières et des stades préforestiers

Les amphibiens sont encore globalement répandus en Wallonie : presque toutes les unités cartographiques inventoriées pour l'atlas 1985-2003 en comprennent, avec une moyenne de 4,9 espèces/unité de 16 km² qui s'explique largement par la persistance d'espèces peu exigeantes. Trois espèces sont très répandues : la grenouille rousse, le crapaud commun et le triton alpestre. De nos jours néanmoins, les amphibiens manquent totalement dans des zones très urbanisées, des parties de forêts résineuses et des secteurs de campagnes transformées en « openfields » écologiquement peu diversifiés. Une partie du territoire n'est donc plus occupée et l'on constate de très grands écarts d'occupation entre régions [↔ [dossier scientifique](#)]. Par exemple, la grenouille rousse présente encore régulièrement des densités de 50-200 femelles reproductrices/km² de la Fagne – Famenne à la Lorraine, mais est au moins d'un ordre de grandeur inférieur au nord du sillon Sambre-et-Meuse. La majorité des espèces dont l'alyte accoucheur et le triton crêté, ont une distribution irrégulière, avec des noyaux de population distants et plus ou moins isolés les uns des autres [↘ [CARTES FFH 10-1 et FFH 10-2](#)].

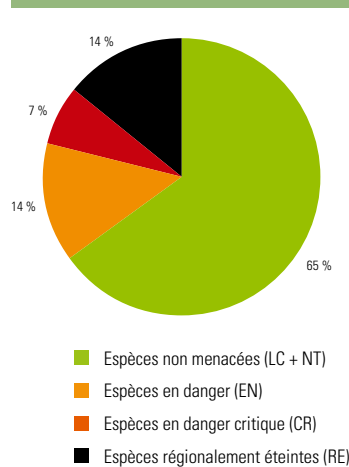
Le nombre d'espèces est resté stable jusqu'à l'extinction récente du pélobate brun, pour lequel la Région wallonne constitue la limite ouest de l'aire de répartition, et de la rainette arboricole ; les dernières données datant respectivement de 1987 et 1993. Ces espèces subsistent néanmoins à proximité immédiate de la Wallonie. Parmi les 12 espèces restantes, la situation du sonneur à ventre jaune est à peine meilleure puisqu'il ne subsisterait qu'une

ou deux populations de souche indigène. Celle de deux autres espèces menacées, le triton crêté et le crapaud calamite, est précaire car ils n'occupent qu'une partie minime et décroissante du territoire. [↘ [Fig FFH 10-1](#)]

Un maillage écologique dense est nécessaire

Les amphibiens sont connus pour leur sensibilité aux pesticides et polluants ainsi qu'aux destructions directes (braconnage, pertes dues au trafic routier...). Toutefois, leur contrainte écologique principale est le fait que des domaines aquatiques et terrestres adéquats doivent voisiner, souvent dans un rayon de quelques centaines de mètres, parfois moins. Seules quelques espèces peuvent se déplacer sur des distances de plusieurs kilomètres. A titre d'exemple, au Pays de Herve, la très sédentaire salamandre tachetée occupe, en moyenne, un domaine vital de 55 m². Comme d'autres

FIG FFH 10-1 Statut de conservation des amphibiens en Région wallonne (1985-2003)



Sources : MRW – DGRNE – CRNFB (programme ISB/SURWAL); AVES

animaux peu mobiles, les amphibiens sont très affectés par les pertes d'habitats aquatiques et terrestres encourues depuis 150 ans [voir [FFH 9](#) et [FFH 15](#)]. Par exemple, des études⁽¹⁾ ont estimé la perte de mares favorables aux batraciens à environ 90 % en Moyenne-Belgique en une trentaine d'années, celle des prés et pelouses du Viroin ainsi que celle des tourbières et des prairies humides du plateau des Tailles à respectivement 92 % et 98 % en deux siècles. La disparition de sites reste un phénomène actif : ainsi, au moins 10 % des sites occupés par le triton crêté ont été perdus en une décennie et une grande partie des populations restantes survit dans des conditions sub-optimales (qualité médiocre des eaux, écosystèmes perturbés et pollués, présence de poisons).

Les atlas herpétologiques

Dès la première moitié du XXe siècle, plusieurs auteurs ont attiré l'attention sur le déclin de certaines espèces. Il a cependant fallu attendre les années '60 pour voir se développer l'étude des répartitions et 1979 pour la publication d'un premier atlas belge (Parent, 1979). Les cartographies ultérieures et les informations collectées par le groupe de travail Raïne à partir de 1985 ont permis de faire progresser les connaissances. L'atlas wallon 1985-2003 a subdivisé la Région en 1198 unités cartographiques selon un tramage de carrés de 4 km de côté et permis de rassembler plus de trente mille données communiquées par 810 observateurs, pour l'essentiel bénévoles, concernant 21 taxons indigènes et 9 introduits.

Des grenouilles envahissantes

Les introductions dans la nature d'amphibiens exotiques sont une conséquence du commerce des animaux et de la vogue des jardins aquatiques. La diffusion, surtout dans la moitié nord de la Région, de trois espèces de grenouilles pose problème : la grenouille rieuse (*Rana ridibunda*), la grenouille de Bedriaga (*Rana bedriaga*) et la grenouille taureau (*Rana catesbeiana*). La première se répand depuis plus de trente ans ; les autres sont d'arrivée récente. Elles entrent en concurrence avec des grenouilles indigènes, spécialement les grenouilles vertes. Ces espèces exotiques sont les seuls amphibiens clairement en expansion en Wallonie. [voir [FFH 19](#)]

Enjeux et perspectives

L'évolution du statut de conservation des amphibiens est globalement défavorable pour l'ensemble des espèces, avec des menaces sérieuses sur le maintien d'espèces ou de populations sous-régionales. Si peu de réserves naturelles sont créées spécifiquement à leur intention, les amphibiens font néanmoins régulièrement l'objet d'actions ponctuelles : opérations locales de sauvetages de migrateurs, installation de passages à batraciens, creusements de mares, aménagements d'abris... L'incidence de ces mesures sur les populations reste à évaluer. En parallèle,

force est de constater un peu partout la poursuite de gestions inadéquates, d'empoisonnements, d'introductions d'espèces exotiques, de comblements et d'entretiens trop vigoureux, par exemple de bords de route, de fossés et de petits éléments du paysage.

Seules deux espèces d'amphibiens requièrent des mesures dans le cadre du réseau Natura 2000 : le triton crêté et le sonneur à ventre jaune. Cependant, les actions de conservation des habitats humides et des forêts entreprises dans ce cadre devraient globalement être favorables à l'ensemble des espèces. La conservation de populations

viables doit donc pouvoir s'appuyer sur la mise en œuvre du réseau Natura 2000 [voir FFH 6]. Néanmoins, pour un résultat efficace, des actions complémentaires relatives à la bonne gestion des espaces protégés et le développement de projets locaux, mais aussi à une gestion plus intégrée de l'espace régional dans l'intérêt de la faune des milieux ouverts devraient être entreprises [voir FFH 1]. En particulier, le crapaud calamite est une espèce pionnière qui dépend maintenant avant tout de milieux artificiels (carières, terils, friches) dont un réseau suffisant devrait être conservé et géré selon des aménagements conciliant les besoins de la conservation de la nature avec l'assainissement de chancres industriels [voir FFH 4 et FFH 5]. Face à la réduction des habitats semi-naturels, ce type de démarche est de nature à sauvegarder des sites à haut potentiel biologique.

Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration et/ou relecture :

Marc CLIGNEZ, Christine FARCY, Violaine FICHEFET, Vincent GUISSARD, Catherine HALLET, Thierry KINET, Jean-Paul LEDANT et Sandrine LIEGEOIS

Sources principales

JACOB, J.-P. 2006. *L'érosion de la biodiversité : les amphibiens et les reptiles*. Dossier scientifique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique 2006-2007 sur l'état de l'environnement wallon. Centrale ornithologique AVES-NATAGORA. Liège. 5p.

BRANQUART, E., DEBRUYNE, C., DELESCAILLE, L.-M. et GOFFART Ph. 2003. «Biodiversity in Wallonia». *Biodiversity in Belgium*. PEETERS, M., FRANKLIN, A., VAN GOETHEM J.L. 2003. Bruxelles : Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. 330-349.

JACOB, J.-P., PERCSY, C., DE WAVRIN, H., GRAITSON, E., KINET, TH., DENOËL, M., PAQUAY, M., PERCSY, N. et REMACLE, A. 2006. *Amphibiens et reptiles de Wallonie*. Namur : Aves - Rainne et Région wallonne.

PARENT, G.H. 1997. «Contribution à la connaissance du peuplement herpétologique de la Belgique. Note 10 : Chronique de la régression des Batraciens et Reptiles en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg au cours du XXe siècle». *Les Naturalistes belges*. 78. 257-304.

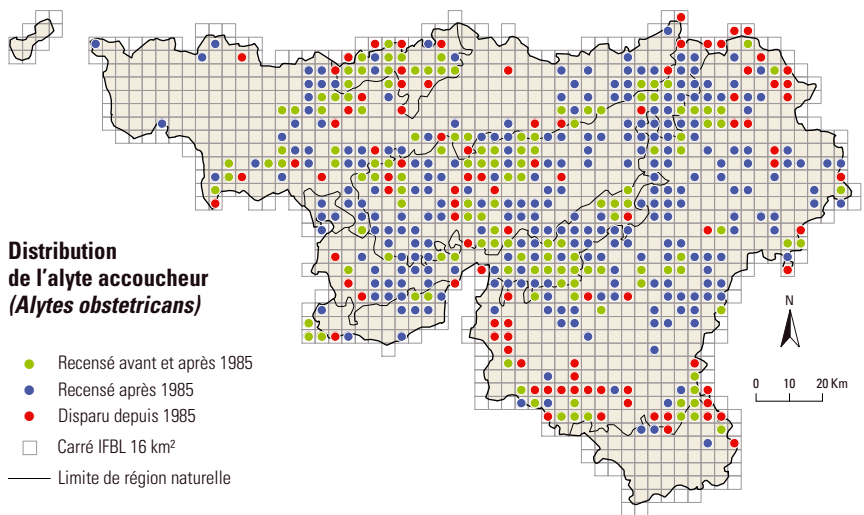
PARENT, G.H. 1979. «Atlas provisoire commenté de l'herpétofaune de la Belgique et du Grand-duché de Luxembourg». *Les Naturalistes Belges*. 60 : 251-333.

(1) DE WAVRIN, H. 2003. «Habitats préférentiels des tritons en Moyenne-Belgique». *Les Naturalistes Belges*. 84. 1-14.

DUMONT, J.-M. 1975. *L'homme et la végétation au plateau des Tailles*. Thèse de doctorat en écologie végétale. 281p. Université Catholique de Louvain.

LEDUC, L. 2002. *Analyse de l'évolution et de la structure d'un paysage écologique de Caestienne de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*. Mémoire de fin d'études. 81p. Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux.

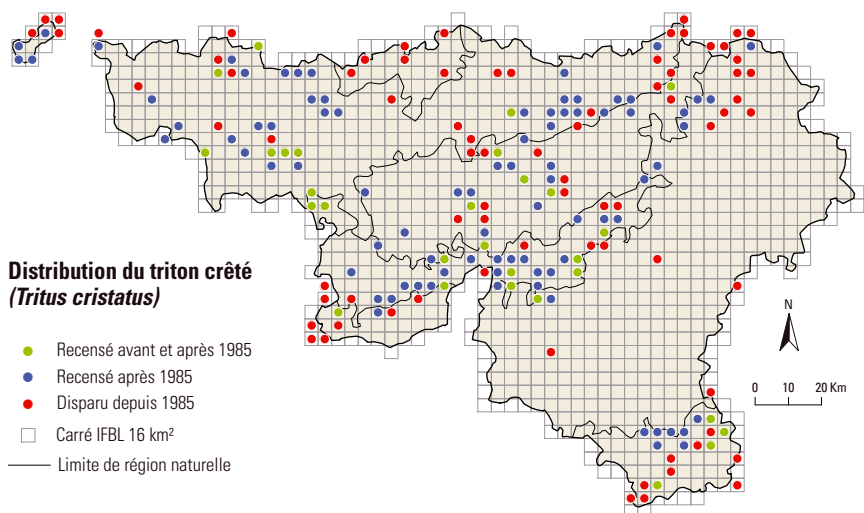
CARTE FFH 10-1



La Wallonie se trouve à la limite nord-occidentale de la répartition de ce petit crapaud. Si ses habitats d'origine sont plutôt les points d'eau des vallées, la majorité des sites maintenant occupés sont d'origine artificielle, en particulier les carrières, tant de pierres que de roches meublées [voir FFH 4].

Sources : MRW – DGRNE – CRNFB (programme ISB/SURWAL) ; AVES-Rainne

CARTE FFH 10-2



Ce grand triton des plaines et larges vallées ne survit souvent que dans de petits points d'eau, assez distants les uns des autres. Sa persistance dépendra largement des mesures de conservation, ou de création de sites, prises dans le cadre d'espaces protégés ou de mesures agri-environnementales (mares) [voir FFH 3].

Sources : MRW – DGRNE – CRNFB (programme ISB/SURWAL) ; AVES-Rainne